Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026428-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-28

Délibération : NOMINATION ET INDEMNISATION DES CONSEILLERS

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

NOMINATION ET INDEMNISATION DES CONSEILLERS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.2123-20 à L.2123-24-1** relatifs aux indemnités de fonction des élus locaux ;

Vu l'article **L.2123-20** du CGCT fixant les taux maximaux des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

Vu l'article **L.2123-24-1** relatif à l'indemnité des conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la nécessité de fixer les indemnités dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale (maire + adjoints), conformément aux modèles préfectoraux ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de nommer quatre conseillers délégués :

- **Gilles FERLIER, Conseiller Délégué à l'environnement, aux chemins et petit patrimoine**
- **Cyril LE BOZEC, Conseiller Délégué aux bâtiments et à l'économie**
- **Sylvie DENIAUD-QUEROMES, Conseillère Déléguée au social**
- **Philippe NICOLLE Conseiller Délégué à la santé et aux finances**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026428-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-28

Conformément à l'article **L.2123-24-1** du CGCT, il est attribué aux conseillers municipaux délégués ci-dessus une **indemnité de fonction** fixée à :

- 4.23% de l'indice brut terminal 1027

Il est également décidé d'indemniser les six autres conseillers municipaux, Martine LALLEMENT, Sandrine MOREAU, Vincent GUILLOU, André KOZINE, Cécile ROULET et Marie CLECH à :

- 1.41% de l'indice brut terminal 1027

Ces indemnités sont versées mensuellement et s'inscrivent dans l'enveloppe indemnitaire globale, conformément aux modèles préfectoraux.

Le Maire,

Daniel ROPERS